Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le 25 JAN. 2024
ID : 061-200066256-20231221-2023_33-AU

Gouffern en Auge

DECISION DU MAIRE N° 33 / 2023

OBJET : Mandat de vente
Logements de Gacé

Le Maire de GOUFFERN EN AUGE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-20, L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération n° 2020-04-03 du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé M. le Maire, par délégation de cette assemblée de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la délibération n°2022-05-17 du 30 juin 2022 décidant la vente des logements communaux situés sur la commune de Gacé,

Considérant l'estimation du service des domaines (27 000 €) et de l'office notarial Macedo Vadrot (35 000 €),

DECIDE

Article 1 : Un mandat de vente sans exclusivité est signé avec Maître Georges Macedo, notaire associé de la SELARL Macedo Vadrot, titulaire d'un office notarial à Trun (61) concernant la vente de la propriété communale sise 32-40 chemin de la Ferme à Gacé (ancienne adresse 601 rue de Lisieux 61230 Gacé) composée de deux logements cadastrée section AN n°105 pour un prix de vente net vendeur fixé à 33 000 € (prix de vente 35 000 € et honoraire de négociation 2 000 €).

Article 2 : Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 3 : M. le Directeur Général des Services et M. le responsable du service de gestion comptable de Flers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GOUFFERN EN AUGE,
Le 21 décembre 2023
Le Maire,
Philippe TOUSSAINT

MAIRIE de GOUFFERN en AUGE
61310 ORNE